

DECISION DU PRESIDENT

N°2025-61

WORK IN PORNIC – WIP

PASCALE MOCQUANT (EI) / SKILLENGERS – Avenant n°1 Bail dérogatoire

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU la décision du Conseil Communautaire n° 2023-496 du 30 novembre 2023 approuvant les nouveaux tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les espaces de travail faisant l'objet d'un bail,
- VU la décision du Président n°2023 – 514 approuvant les tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les espaces de travail faisant espaces de travail mis à disposition de manière ponctuelle, sous forme de prestations de services ;
- VU la décision du Président n°2024-215 modifiant les tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 15 mai 2024 pour les espaces de travail mis à disposition de manière ponctuelle, sous forme de prestations de services,
- VU la décision du Président n°2024-216 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP (version 3),
- VU la décision du Président n° 2024-377 décidant la signature d'un bail dérogatoire en pépinière d'entreprise au sein du Work In Pornic – WIP, avec Madame Pascale MOCQUANT,

CONSIDERANT le bail signé avec Pascale MOCQUANT, entrepreneure individuelle pour le projet de déploiement de solutions numériques innovantes pour la gestion des référentiels métiers et de compétences, signé en date du 10 septembre 2024 pour les Locaux Loués situés au sein de l'ensemble immobilier intitulé « Work In Pornic » sis 2, rue Georges Charpak Zone d'activités du Val Saint-martin à Pornic (44210),

CONSIDERANT la création imminente de la société d'exploitation SKILLENGERS porteuse de ce projet entrepreneurial, et afin de permettre l'immatriculation effective de ladite société et sa domiciliation au Work In Pornic, il convient de procéder au transfert de preneur à bail.

DECIDE

- ARTICLE 1 :** De signer l'avenant n°1 transférant le bail signé en date du 10 septembre 2024 avec l'entrepreneure individuelle Pascale MOCQUANT, au profit de la société SKILLENGERS.
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 5 février 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250210-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 10-02-2025

Acte mis en ligne le 11-02-2025

Publication le : 10-02-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND